



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20

Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille seize, le quatorze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. PARIS Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. KROELY Alain, Mme POINTET Martine.

PROCURATIONS :

Mme ARRAULT Marie-Pierre donne pouvoir à Mme Alice GURRET,
M. KROELY Alain donne pouvoir à Mme Agnès PRIEUR-DREVON,
Mme POINTET Martine donne pouvoir à Mme BERTRAND Anne-Marie.

Mme GURRET-BAGGIO Alice a été élue secrétaire de séance.

**Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 10 octobre 2016
ADOpte à l'unanimité.**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a sollicité les conseillers pour retirer de l'ordre du jour la question portant sur redevance de prestations de chauffage 2015/2016 dans l'attente de complément d'information, tout en précisant que ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du conseil de décembre 2016. **Accord à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

FONCIER-BAUX :

- **Convention de portage avec l'EPF 74 –Les Vergers**

PERSONNEL :

- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Modification du tableau des effectifs

FINANCES :

- Demande de subvention sur le programme régional de soutien à l'investissement des bourgs-centres et pôles de service

INTERCOMMUNALITE :

- Rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
- Convention relative à l'aménagement de la promenade des Seines à Sevrier : modalités de participation du SILA à l'opération

- Questions diverses :

FONCIER-BAUX :

- Convention de portage avec l'EPF 74 –Les Vergers

Rappelant que l'EPF 74 a exercé son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AO n° 508, 510, 624, 627 et 628 d'une superficie totale de 20 a 05 ca pour une somme de 350 000,00 euros + 15 000,00 euros HT (18 000 € TTC Frais d'Agence -conformément à la DIA), le Conseil municipal a, à l'unanimité, autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de portage avec l'EPF 74 définissant les modalités d'intervention, de portage et de restitution de ce bien. Monsieur LYONNAZ a précisé que ce projet portera sur 12 logements. A la question de Mme TALIN sur l'obligation faite à la commune et la possibilité de refuser la préemption et de son soutien financier, Monsieur LYONNAZ a répondu que la commune ne peut pas se soustraire, du fait des dispositions découlant du statut de commune carencée qui frappe Sevrier. Il a également été répondu qu'une subvention d'équilibre peut effectivement être sollicitée dans certains dossiers. M. FONTAINE a pointé selon lui une absence d'engagement écrit de l'EPF 74 concernant la réalisation effective des logements prévus. M. LYONNAZ a rappelé les dispositions énoncées à l'article concernant les modalités de rétrocession des biens et a également confirmé que l'EPF74 négociait en amont avec un promoteur avant de mobiliser du foncier. Monsieur le Maire a également confirmé que l'EPF 74 allait préempter des terrains sur le secteur des Borenges.

PERSONNEL :

- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP conformément aux nouveaux textes réglementaires. Ce nouveau dispositif indemnitaire de référence va donc **remplacer** la plupart des primes et indemnités existantes. Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement,
- Complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif.

Il a été précisé que ces dispositions seront mises en œuvre dès janvier 2017, et les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget primitif. Une stricte équivalence des montants attribués sera respectée. **Adopté à l'unanimité.**

- **Modification du tableau des effectifs**

Rappelant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services, le Conseil municipal a procédé aux changements nécessaires pour prendre en compte, d'une part, le transfert de la compétence Autorisations des Droits du Sol- ADS à l'Agglomération du Grand Annecy, et d'autre part le changement de service d'un agent communal.

FINANCES :

- **Redevance prestations de chauffage 2015/2016**

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

- **Demande de subvention sur le programme régional de soutien à l'investissement des bourgs-centres et pôles de service**

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une action visant à accompagner les collectivités du territoire dans leurs opérations d'aménagement au travers d'un programme de subventionnement. L'objectif est de « revitaliser et renforcer l'attractivité des bourgs en jouant sur l'ensemble des leviers existants pour favoriser le maintien, l'installation et la relocalisation de services et d'activités économiques ».

Dans ce cadre, il a été proposé de solliciter le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement de l'opération de la Maison Dezirat qui consiste à réaménager l'intégralité du bâtiment en établissement recevant du public afin de permettre la tenue d'évènements dans un cadre d'exception à proximité du centre. Montant prévisionnel des travaux : **1 735 200 € TTC.**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

INTERCOMMUNALITE :

- **Rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments du rapport d'activité **2015** de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA) ont été présentés aux membres du conseil municipal. En l'absence de remarque particulière, **adopté** à l'unanimité. Monsieur le Maire a également fait le point sur l'état d'avancement de l'intégration du Grand Annecy (Agglomération). Il a évoqué les modalités de reversement des dotations de compensations pour les dé-transferts (Culture, sports essentiellement) ainsi que les modalités pour l'élection des futurs représentants de la commune de Sevrier auprès de l'Agglomération d'Annecy (2 représentants). Afin d'apporter les précisions utiles aux élus, il a demandé qu'une séance d'information se tienne en présence des maires et conseillers municipaux des communes concernées.

• **Convention relative à l'aménagement de la promenade des Seines à Sevrier : modalités de participation du SILA à l'opération**

Il a été rappelé qu'une opération de requalification de ces terrains, sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du Littoral, a été décidée et a débuté durant l'été 2015 par la démolition des constructions et autres bâtiments, phase prise en charge par la commune de Sevrier pour 52 000 € TTC.

Les travaux de requalification proprement dit ont commencé à l'automne 2016 et devraient s'achever pour le 1^{er} avril 2017. Le coût des travaux est estimé à **240 000 €**.

L'objet de la présente convention vise à formaliser la participation financière du SILA à l'opération au côté des autres partenaires, participation fixée à **50 000 €**. **Adopté** à l'unanimité.

• **Questions diverses**

Inauguration du Clos Berthet : Elle aura lieu le vendredi 18 novembre à 16 h 30.

Marché de Noël : Mme GLABAY a rappelé les dates de cette animation (les 2, 3 et 4 décembre prochains). Elle a remercié l'Union des Commerçants de Sevrier, organisateur de l'évènement, ainsi que l'association Sevrier animation et celle des Amis du Terroir pour leur participation. Elle a également indiqué le programme et annoncé qu'une marche « au lampion » par les enfants entre le Complexe d'Animation et le site du marché de Noël sera organisée.

Jumelage avec Schluchsee : Mme TALIN a informé le Conseil du voyage organisé dans ce cadre qui aura lieu les 3 et 4 décembre prochain. Elle s'y rendra en tant que représentante du Conseil Municipal auprès des Comités de jumelage Schluchsee.

Urbanisme : M. LYONNAZ a informé le Conseil municipal de l'avis favorable du commissaire enquêteur sur le projet de modification n° 2 du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 45.

SEVRIER, le 15 novembre 2016

LE MAIRE,

Jacques REY